

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

(Fredericton, le 21 novembre 2019) - **Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) annonce des changements à certains programmes et un partenariat renouvelé**

artsnb est heureux d'annoncer les ajustements suivants aux critères de certains programmes :

- Le montant maximal pour la subsistance pour les activités et les projets se déroulant à moins de 150 km de la maison est passé de 1 500 \$ à 2 000 \$ par mois.
- Les candidats au programme Équinoxe peuvent maintenant soumettre leur description de projet, leur biographie et leur CV par vidéo s'ils le souhaitent.

De plus, le mémorandum de coopération entre **artsnb** et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) concernant les résidences de création, signé pour la première fois en 2006, a été renouvelé pour un autre trois ans. Grâce à ce partenariat, les artistes du Nouveau-Brunswick peuvent travailler sur des projets de création sur une période prolongée dans la province de Québec et vice-versa.

- 30 -

Contact pour les médias :

Joss Richer (directeur général) : execdirgen@artsnb.ca ou 506-478-4610

Carol Collicutt (présidente) : chamilto@nbnet.nb.ca ou 506-455-2655

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province.